

II) En quoi le fait de « vouloir savoir » pose des problèmes éthiques

Conformément au plan que nous avons indiqué, notre seconde partie va chercher à mettre en lumière les dangers que peut représenter, pour l'homme, la « volonté de savoir ».

A) [Th] La recherche de la vérité peut poser des problèmes éthiques.

[Argument] Nous n'avons pas une connaissance immédiate de la vérité : nous n'avons pas la « science infuse », nous ne sommes pas savants de façon innée. Le point de départ de la connaissance, c'est *l'ignorance* ; pire encore, c'est le *préjugé*, lorsque nous croyons savoir ce qu'en réalité nous n'avons jamais soumis à un examen réfléchi ; ce peut encore être *l'erreur*, lorsque nos connaissances sont mal établies, ou *l'illusion*, lorsque nous prenons nos désirs (ou nos angoisses) pour des réalités. **La connaissance de la vérité exige donc une recherche de la vérité.**

Mais cette recherche est elle-même tributaire d'un ensemble de *moyens*. Or si le savoir, en tant que *but* de la recherche, ne semble pas poser de problème moral (pourquoi serait-il immoral de chercher la vérité?), rien ne garantit que ces moyens, eux, satisferont les exigences du droit ou de la morale. Il existe deux grands types de cas dans lesquels les moyens nécessaires à la recherche de la vérité entrent en conflit avec des impératifs ou des interdits de nature éthique (c'est-à-dire : relatifs au Bien ou à la justice) : (1) lorsqu'ils entrent en conflit avec **les devoirs des hommes envers les autres hommes** : lorsqu'ils impliquent une violation des droits fondamentaux des hommes, ou de leur dignité, (2) lorsqu'ils entrent en conflit avec **un devoir des hommes envers les autres êtres de la nature**, et notamment les êtres vivants. Dans ces deux cas, on doit admettre que la recherche de la vérité devient *immorale* ou *injuste*, non en elle-même, mais du fait des moyens qu'elle exige de mettre en œuvre.

[Exemples] En quoi la recherche de la vérité peut-elle impliquer des moyens qui violent les droits fondamentaux des êtres humains, ou leur dignité ? On peut évidemment penser au fait d'utiliser des êtres humains à titre d'objets d'expérience scientifique, de « **cobayes** » humains. Les expérimentations auxquelles les nazis se sont livrées au sein des camps illustrent le scandale que représente le fait de réduire un humain au statut d'*objet d'expérience*, scandale qu'aucun « savoir » ne saurait justifier. De même, le recours à la **torture** a été condamné par les Nations Unies, au titre de traitement « **inhumain et dégradant** », ce qui implique que cette pratique ne peut jamais être *justifiée* au nom de la recherche d'informations. Enfin, on peut indiquer les dangers que constituent toutes les pratiques de **télésurveillance** (auditives, visuelles, etc.) : la recherche de renseignements (par exemple, à des fins de « lutte antiterroriste », ou encore de « scoop journalistique ») peut déboucher sur des pratiques totalement contraires au respect des libertés individuelles. A cet

égard, les pratiques du journal *News of the World* sous le règne de Rupert Murdoch sont une magnifique illustration (y compris dans le danger qu'elles impliquent pour le respect des principes démocratiques.)

Pour illustrer la violation des devoirs que l'homme peut avoir à l'égard d'êtres non-humains, sous prétexte de recherche scientifique, on peut évidemment mentionner l'épineux problème de **l'expérimentation animale** ; si la question se pose de savoir si l'on peut (si l'on doit) *se passer* de pratiques telles que la vivisection, le fait que l'on ne puisse plus considérer que l'expérimentation animale peut se passer de toute régulation est désormais acquis. Kant, déjà, qui refusait de considérer un animal comme un *sujet* à part entière, comme tel susceptible de se voir accorder des « droits », reconnaissait néanmoins que, parmi les devoirs que l'homme a à l'égard de lui-même, du respect qu'il doit à sa propre dignité, figure le fait de ne pas infliger une souffrance *non nécessaire* à un être vivant ; Kant posait donc déjà l'un des principes-clé de la bioéthique animale : aucune souffrance animale ne peut être justifiée par des fins scientifiques, si ces fins peuvent être atteintes par *d'autres* moyens.

[Retour] Même en admettant que le savoir constitue une fin noble, louable et légitime, les *moyens* que ce but implique ne sont pas, eux, nécessairement justifiables : il est donc nécessaire de les soumettre, comme toutes les autres activités humaines, au respect des droits et devoirs fondamentaux de l'être humain ; la vérité est une fin noble, mais elle ne saurait justifier des moyens contraires aux principes éthiques fondamentaux. On ne doit donc vouloir la vérité *que* lorsque les moyens qu'elle exige sont **éthiquement soutenables**.

B) [Th] L'obtention du savoir peut devenir dangereuse.

[Arg] Dans la mesure où l'acquisition d'un **savoir** nous donne accès à un **pouvoir**, la légitimité de l'accès au savoir semble dépendre de **l'usage** que l'homme fera de ce pouvoir. La connaissance du monde est, nous l'avons dit (partie I), ce qui permet à l'homme d'accroître sa maîtrise du monde, son emprise sur le monde. C'est la connaissance scientifique de la nature qui va permettre à l'homme de démultiplier sa **puissance d'action** sur la nature, dès que les techniques prendront appui sur le savoir scientifique : ce qui définit la grande « **révolution techno-logique** » dont la révolution agricole fut le premier temps (révolution agronomique), et dont la révolution numérique actuelle est le dernier en date. Le savoir accroît donc la puissance ; mais la puissance n'est pas, en elle-même, une *valeur*. Ce qui donne à la puissance sa valeur, c'est *l'usage* que l'on en fait. Il y a donc, là encore, deux cas de figure dans lesquels l'acquisition du savoir par l'homme semble poser problème : (1) là où ce savoir rend possibles (ou envisageables) des applications qui portent directement préjudice aux devoirs de l'homme envers lui-même, et notamment au respect des droits humains ; (2) où ce savoir rend possibles (ou envisageables) des

applications qui contredisent les devoirs que l'homme a envers des êtres non-humains. On pourrait ajouter une troisième catégorie de savoirs éthiquement problématiques : ceux qui vont à l'encontre d'un critère de justice sociale (ce qui n'est pas la même chose que de porter atteinte à l'un des droits de l'homme).

[Exemples] Le fait que le savoir scientifique puisse avoir des applications qui entrent en conflit avec le respect des devoirs que l'homme possède envers lui-même est une évidence. Le savoir atomique a doté l'homme de la capacité (réelle) **d'anéantir le genre humain** ; la recherche sur les armes « biologiques », et notamment bactériologiques, semble lui donner une deuxième manière d'atteindre cet effet. Mais comme le remarque Hans JONAS, plus encore que la survie de l'humanité, c'est **l'humanité même de l'homme** qui peut être remise en cause par le progrès scientifique et ses applications techniques. Ainsi le savoir génétique pourrait (si on laissait libre cours à la recherche sur les cellules-couches embryonnaires) donner lieu à des applications comme le **clonage** humain, ou à des pratiques **eugénistes**.

De même, la puissance technique que l'homme a acquise du fait de l'accroissement de sa connaissance scientifique du monde constitue également une menace pour la **préservation de la biosphère**. A titre d'illustration, selon le *Rapport d'évaluation mondial sur la biodiversité et les services écosystémiques* de 2019, publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, la biomasse de mammifères sauvages a diminué de 82 %, et un million d'espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction. La première cause de cette perturbation biologique est évidemment la même que celle du réchauffement climatique : l'action de l'homme sur la nature, rendue exponentiellement puissante par le savoir scientifique. De façon générale, tous les grands défis écologiques (climatiques, sanitaires, etc.) du XX^e siècle résultent de la puissance d'action sur la nature que l'homme retire de sa connaissance scientifique. C'est parce que l'homme connaît les principes et les lois qui régissent les mécanismes naturels qu'il peut les mettre en œuvre de manière destructrice.

Enfin, on peut envisager les conséquences que le progrès des sciences peut impliquer en ce qui concerne l'égalité des hommes. Un raisonnement simple suffit à mettre en lumière le problème : si la recherche scientifique est *coûteuse*, elle tend mécaniquement à se mettre au service de l'intérêt des plus favorisés, pour deux raisons : (1) ceux qui financent la recherche (par exemple médicale) sont naturellement portés à financer des recherches qui peuvent aboutir à des applications qui sont en phase avec leurs propres intérêts (et donc à financer des recherches sur la maladie d'Alzheimer, plutôt que sur le paludisme), mais surtout (2) le financement de la recherche ne peut s'effectuer que si les applications techniques qui découlent de cette recherche sont elles-mêmes génératrices de *bénéfices* ; ce qui exige évidemment que ses applications répondent à des besoins et des désirs d'une population capable de les acheter. Le progrès scientifique est donc

mécaniquement tiré vers des applications techniques qui bénéficient d'abord aux plus favorisés, ce qui accroît évidemment les inégalités.

[Retour] La recherche du savoir aboutit à un gain de puissance pour l'homme ; or cette puissance elle-même peut constituer une menace pour la *survie* des hommes (et des autres espèces vivantes), pour le respect de leur *dignité*, pour la sauvegarde de leur environnement et pour la qualité éthique des rapports humains (dont l'égalité est un critère). On peut donc considérer que l'obtention du savoir peut poser des problèmes éthiques qui remettent en cause la légitimité de la *volonté de savoir*, dès que cette volonté contredit les droits et devoirs de l'homme.

[Transition] La recherche de la vérité constitue à la fois une nécessité pour l'homme, comme nous l'avons montré en première partie, et un danger, comme nous venons de le montrer. La question qui se pose alors est de savoir à quelles règles, à quels principes il faut soumettre la recherche du savoir pour garantir son caractère légitime, mais aussi *à qui* revient la tâche de fixer et de mettre en œuvre ces principes : est-ce à l'individu lui-même de réguler sa quête de vérité, ou faut-il accorder un rôle à l'État, voire aux organisations internationales, dans la régulation de la recherche scientifique et technique ?